



**POLE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE
PARIS EST**
188 GRANDE CHARLES DE
GAULLE
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Paris le 20 février 2022

Madame EVELYNE REVELLAT ,

Nous sommes au regret de devoir mettre un terme au contrat d'apprentissage de MELLE SARAH IFERGAN en effet, à ce jour elle cumule 10 jours d'absences non justifiés entre le mois de décembre 2021 et février 2022.

Malgré plusieurs avertissements par mail, de mises au points et une convocation officielle en présentiel avec la direction, ses absences répétées ont perduré et son investissement en terme de travail ne correspond à ce l'école attend de ses apprentis .

Dates d'absences :

- 03/12/2021 (jour de DST – notes qui sont remontées au centre des examens)
- 08/12/2021
- 07/01/2021
- 28/01/2022 (jour de DST – notes qui sont remontées au centre des examens)
- 02/02/2022
- 04/02/2022
- 07/02/2022 (semaine de partiel Officiel)
- 08/02/2022 (semaine de partiel Officiel)
- 09/02/2022 (semaine de partiel Officiel)
- 10/02/2022 (semaine de partiel Officiel)

En effet Il avait pourtant été convenu avec MELLE SARAH IFERGAN lors de cet entretien que nous acceptions qu'elle continue la formation de bachelor 1^{ère} WEB au sein de notre établissement à la condition qu'elle soit présente , à l'heure, en cours avec un investissement en terme de travail. Nous constatons malheureusement que ce n'est pas le cas.



IAD *Online*
Programmes E-Learning



Direction générale - Siège social :
87 rue d'Avron, 75020 Paris
☎ : 01.77.10.42.96 - ✉ : direction@iadbs.fr

Etablissement :
16 rue Popincourt, 75011 Paris
☎ : 01.43.70.33.54 - ✉ : contact@iadbs.fr - www.iadbs.fr

FORMULAIRE DE RÉSILIATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter et à destination : 1 exemplaire à l'employeur – 1 exemplaire à l'apprenti – 1 copie à l'organisme de dépôt du contrat d'apprentissage (DIRECCTE ou OpCo) – 1 copie au CFA

Le contrat d'apprentissage	
Date de début de contrat	01/10/2021
Date de fin de contrat	20/02/2022
Déposé auprès de l'OpCo	OPCO EP
Sous le numéro	
L'employeur	
Entreprise	POLE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PARIS EST
Adresse	188 GRANDE RUE CHARLES DE GUAULLE
Téléphone	06 60 47 71 64
N° SIRET	85033025900019
L'apprenti	
Prénom et Nom	SARAH IFERGAN
Date de naissance	11/12/2002
Adresse	104 RUE SADI CARNOT 93170 BAGNOLET
Téléphone	0783931407
Diplôme préparé	CHEF DE PROJETS E-BUSINESS
Le représentant légal de l'apprenti mineur	
Prénom et Nom	
Adresse	
Téléphone	

MOTIF de la RUPTURE du Contrat - Article L6222-18 du Code du travail

Cocher obligatoirement la case correspondante et joindre les justificatifs

- ☐ Rupture pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de l'apprenti, par ce dernier ou l'employeur.
- ☐ Rupture d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur (aucune faute de l'une ou l'autre des parties ne peut motiver un tel accord).
- ☒ Rupture en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti. La rupture prend la forme d'un licenciement.
- ☐ Rupture en cas d'incapacité de l'apprenti, constatée par le médecin du travail. La rupture prend la forme d'un licenciement.
- ☐ Rupture à l'initiative de l'apprenti et après respect d'un préavis.
- ☐ Rupture en cas de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle. La rupture prend la forme d'un licenciement.
- ☐ Rupture en cas de liquidation judiciaire sans maintien de l'activité ou lorsqu'il est mis fin au maintien de l'activité en application du dernier alinéa de l'article L. 641-10 du code de commerce et qu'il doit être mis fin au contrat d'apprentissage, le liquidateur notifie la rupture du contrat à l'apprenti.
- ☐ Rupture en cas d'obtention du diplôme ou du titre de l'enseignement technologique préparé par l'apprenti (le contrat peut prendre fin de plein droit à l'initiative de l'apprenti avant la date de fin de contrat), art L. 6222-19 du code du travail.

Date d'effet de la rupture : 20/02/2022

Fait à : PARIS

Le : 20/02/2022

Signatures

L'employeur :

L'apprenti :

Le représentant légal :

